



# DISPOSITIFS D'INCRIMINATION (Espagne XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>)

Jeudi 20 juin &  
Vendredi 21 juin 2013

*Colloque international  
organisé par le CREC EA 2292*

Photographie : Roberto González Fernández

## Jeudi 20 Juin

Colegio de España - (Cité Universitaire)  
7E Boulevard Jourdan - 75014 Paris

## Vendredi 21 Juin

Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3  
salle Las Vergnas  
13 rue Santeuil - 75005 Paris



# Jeudi 20 juin 2013

- 14h **Ouverture du colloque** : **M. Juan Ojeda** Directeur du Colegio de España  
**M. Carle Bonnafous-Murat** Vice-Président de  
l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3

## DISPOSITIFS JURIDIQUES, MÉDICAUX ET HISTORIQUES

- 14h30 « Crimen y enfermedad: la construcción del modelo (médico) de la delincuencia en la España de entresiglos »,  
**Rafael HUERTAS GARCÍA-ALEJO** (CSIC, Madrid)
- 15h « État de dangerosité potentielle des personnes et leur neutralisation dans les théories eugénistes de Luis Jiménez de Asúa »,  
**María FLORES RODRÍGUEZ** (Université de Provence)
- 15h30 « *Barrios negros*. Stigmatisation de l'espace et criminalisation des personnes dans le Madrid de la Restauration (1875-1930) »,  
**Fernando VICENTE ALBARRÁN** (Université Paris IV)
- 16h - 17h **Débat et pause**
- 17h « La criminalisation de la politique étrangère espagnole à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : une perspective unamunienne de la mort de José Rizal »,  
**Nadège MFOULA** (Université Paris 3)
- 17h30 « D'un vagabond, l'autre : déplacements des figures de l'incrimination sur le genre masculin dans l'Espagne post-franquiste »,  
**Brice CHAMOULEAU** (Casa de Velázquez)
- 18h **Débat**
- 18h30 **Apéritif**

# Vendredi 21 juin 2013

## REPRÉSENTATIONS DES DISPOSITIFS D'INCRIMINATION/DÉCRIMINALISATION

- 9h30 « De quelques dispositifs d'incrimination dans la tragédie néo-classique : *L'Agamemnon vengé* de Vicente García de la Huerta »,  
**CATHERINE FLEPP** (Université de Valenciennes)
- 10h « " Temed, temed, malas lenguas / que quitáis honras, y famas " : le faux témoignage dans l'Espagne des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à la lumière de la *literatura de cordel* »,  
**Justine PÉDEFLOUS** (Université Paris IV)
- 10h30 « *Le bandolero* andalou au XIX<sup>e</sup> siècle : entre idéalisation et criminalisation »,  
**Mercedes GÓMEZ-GARCÍA PLATA** (Université Paris 3)
- 11h *Débat et pause café*
- 11h30 « " Las Cortes de Cádiz como punto de cristalización de conceptos corporales y dispositivos de incriminación " », **Susanne SCHLÜNDER** (Université de Osnabrück)
- 12h « L'amour et la mort : la criminalisation de la chair chez Hoyos y Vinent »,  
**Evelyne RICCI** (Université de Bourgogne)
- 12h30 *Débat*
- Pause déjeuner*
- 15h30 « *Mis memorias íntimas* de Fernando Fernández de Córdoba : décriminalisation d'une trajectoire politique et militaire », **Marie SALGUES** (Université de Paris 8-Saint Denis)
- 16h « Le crime change de camp : inversion de l'image criminelle dans le cinéma de la démocratie », **Marie-Soledad RODRIGUEZ** (Université Paris 3)
- 16h30 *Débat et Pause*
- 17h « Lo criminal en el cine español del periodo tardofranquista (1966 - 1975) »,  
**Ernesto PÉREZ MORÁN** (Université Complutense de Madrid)
- 17h30 « Les bûchers du crime dans l'Espagne actuelle : une lecture de *Crémation*, de Rafael Chirbes, et de son adaptation télévisuelle »,  
**David CONTE** (Université Carlos III, Madrid).



Après trois ans consacrés à l'étude des récits et des représentations du crime et du criminel, le Centre de Recherches sur l'Espagne contemporaine clôt sa réflexion en portant son attention en amont et plus largement sur les processus de criminalisation / décriminalisation et sur les effets moraux, sociaux et esthétiques de ceux-ci. Il s'agira de lire ces différents processus de criminalisation comme de véritables « dispositifs » pour reprendre la notion foucauldienne ainsi ressaisie par Giorgio Agamben : « ensemble de praxis, de savoirs, de mesures, d'institutions dont le but est de gérer, de gouverner, de contrôler et d'orienter en un sens qui se veut utile les comportements, les gestes et les pensées des hommes ». L'incrimination peut s'exercer à l'égard d'un groupe social ou ethnique, d'un événement, d'un style, et nous place alors véritablement face à un arsenal de textes variés, de lois et de mesures pour forger les criminels et les crimes. A l'inverse, la décriminalisation se manifeste en matière de crimes contre les mœurs, la religion ou la chose politique, l'opinion publique devançant, dans ce domaine, la loi de la décriminalisation ou restant, au contraire, à la traîne. Ces réflexions s'articuleront avec l'analyse, dans un second temps, des reflets de ces dispositifs dans les différents genres et supports de la représentation (théâtre, essai, cinéma, fiction télévisée, roman).

*Colloque organisé par le Centre de Recherches sur  
l'Espagne Contemporaine (EA 2292)*



**Contacts :**  
Marie.franco@univ-paris3.fr  
Marie-linda.ortega@univ-paris3.fr

